



Rapport financier 2025

INTRODUCTION

Nous clôturons l'exercice 2025 avec un résultat bénéficiaire de **4 799 €**.

L'année a été marquée par une fréquentation particulièrement élevée, liée notamment à l'accueil d'un 16ème enfant sous contrat, mais également par une diminution significative de plusieurs financements publics et par une hausse importante de certains coûts de fonctionnement notamment due à plusieurs difficultés organisationnelles ayant conduit ponctuellement à des fermetures de la structure et à des remboursements d'heures aux familles.

Malgré ce contexte, la crèche maintient un résultat positif et une trésorerie solide, démontrant la résilience de son modèle économique.

LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice 2025 s'élèvent à 260 514 €, contre **288 006,16 €** en 2024, soit une baisse de **9,5%**.

Répartition des principaux produits d'exploitation :

<i>en euros</i>	2023	2024	2025	<i>Variation %</i>
Subvention CAF PSU	108 331	117 253	110 764	-5,5%
Participation des parents	57 800	53 202	69 019	+29,7%
Bonus Territoire		12 000	14 250	+18,8%
Bonus Attractivité		14 550	14 550	=
Subvention ASP (emplois aidés)	16 563	12 451	10 638	-14,6%
Subvention du département	24 000	24 000	13 500	-50%
Subventions des communes (mairies)	19 769	21 855	19 983	-8,6%

L'année 2025 montre une hausse sensible de l'activité de la structure.

Le nombre d'heures facturées s'élève à **27 807 heures** en 2025 (25 619 heures en 2024, 25 872 heures en 2023, 25 538 heures en 2022).

Cette hausse de fréquentation est principalement liée à l'accueil d'un 16ème enfant sous contrat. Le taux de facturation annuel demeure inférieur au seuil des 107%, permettant à la structure de conserver le niveau maximal de PSU versée par la CAF.

Ces éléments nous permettent de maximiser la PSU versée par la CAF. Il est à noter que la participation des parents a bondi de 30% en 2025. Sans effet sur le bilan de la crèche, ces

participations venant en déduction de la PSU, cette augmentation reflète, en plus d'un 16ème contrat, le relèvement brutal des plafonds de revenus en cours d'année qui servent au calcul du taux de participation.

Avec un impact significatif pour les parents, le financement de la crèche repose ainsi moins qu'en 2024 sur les financements publics. La structure a perçu plus de 18 000 € de financements publics en moins qu'en 2024.

Le bonus attractivité mis en place par la CNAF afin d'accompagner les revalorisations salariales du secteur de la petite enfance a été maintenu en 2025 pour un montant de **14 550 €**.

Le bonus territoire, désormais versé directement aux structures soutenues par les collectivités, représente **14 250 €** en 2025.

En revanche, les aides liées aux contrats aidés, en extinction, poursuivent leur diminution avec seulement **10 638 €** de subventions ASP contre 12 451 € en 2024 et 16 563 € en 2023.

La subvention départementale, en extinction également, diminue fortement en 2025 pour atteindre **13 500 €**, contre 24 000 € les années précédentes.

LES CHARGES

Les **dépenses de l'exercice 2025** s'élèvent à **255 715 €**, contre **244 736 € en 2024 (+4.5 %)**.

<i>en euros</i>	2023	2024	2025	Variation %
Salaires et charges sociales	188 332 €	178 590 €	172 103	-3,6%
Charges de fonctionnement	44 300 €	59 195 €	59 485	+0,5%

Les salaires et charges sociales en légère baisse demeurent le principal poste de dépenses de la structure. Les économies dues à un fort taux d'absentéisme médical tout au long de l'année et au non-renouvellement du poste de cuisinier ont été compensées par les revalorisations obligatoires liées à la convention collective ALISFA / ELISFA.

Pour autant, les dépenses de formation affichent une forte hausse et représentent désormais environ 5 400 € (contre 3 711 € en 2024), traduisant l'effort en faveur des professionnelles de la crèche dans un contexte d'évolution importante du secteur de la petite enfance.

Malgré ces difficultés organisationnelles, la continuité de l'accueil des enfants a pu être assurée (hormis ponctuellement au mois de décembre représentant un manque à gagner de 180 heures d'accueil contractualisées que la crèche n'a pas été en mesure d'honorer) par l'augmentation du recours à du personnel intérimaire (8 787 € en 2025 contre seulement 1 087 € en 2024), à l'externalisation du ménage (9 736 €, contre 5 421 € en 2024), mais également à l'externalisation des repas.

Les dépenses d'alimentation atteignent ainsi 12 052 €, contre 7 499 € en 2024, soit une hausse de 61 %. Cette hausse s'explique par l'externalisation mais surtout la mise en place des exigences liées à la loi EGAlim.

L'année 2025 a également été marquée par des investissements supplémentaires de 21 274 € destinés à maintenir la qualité d'accueil des enfants, correspondant principalement aux travaux de remplacement du sol de la crèche et des meubles de l'entrée. Ces investissements, compensés en partie par des subventions de la CAF, élèvent la dotation aux amortissements à 3 598 € en 2025.

PERSPECTIVES

L'exercice 2026 devra permettre de consolider durablement le fonctionnement de la structure dans un contexte devenu plus exigeant sur les plans financier, humain et réglementaire.

Les principaux enjeux identifiés pour 2026 sont les suivants :

- Maintenir un taux de facturation annuel inférieur, mais tangent, à 107 % ;
- Préserver un excellent niveau de fréquentation, notamment en veillant par les contrats à pérenniser un nombre d'heures facturées annuel au delà de 27 000 h ;
- Reconquérir, *a minima*, confirmer, le soutien de la commune après les élections municipales afin de :
 - faire face à la disparition progressive des contrats aidés ;
 - compenser la baisse des subventions départementales ;
 - aider au financement de travaux lourds comme la pose d'une ventilation adaptée et le remplacement de la chaudière au fioul ;
- Stabiliser l'équipe professionnelle afin de limiter les fermetures ponctuelles et maintenir l'attractivité des postes dans un contexte de fortes tensions de recrutement dans le secteur de la petite enfance ;
- Mais surtout préserver l'implication parentale qui constitue le fondement du projet PEVO. À compter de 2026, le ménage est désormais assuré par les parents dans le cadre du fonctionnement associatif de la structure.

CONCLUSION

Malgré une baisse importante des financements publics et une hausse de plusieurs dépenses de fonctionnement, la crèche PEVO clôture l'exercice 2025 sur un résultat positif de 4 799 €. La structure conserve par ailleurs une trésorerie supérieure à 100 000 €, lui permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

Sur la base des charges 2025 et des heures d'accueil réalisées, le coût de fonctionnement de la crèche demeure maîtrisé et reste tout à fait compatible avec les critères de financement de la PSU.

La crèche PEVO fête cette année ses 40 ans d'existence. Cette longévité témoigne de la solidité du projet associatif porté depuis plusieurs décennies par les familles.

Dans un contexte de transformation progressive du financement de la petite enfance, marqué par une contribution croissante des familles et une diminution de certains financements publics (~23 000 € de baisse de subventions seront à absorber en 2026), l'enjeu des prochaines années sera de préserver l'esprit parental et associatif qui fait la richesse de PEVO tout en garantissant son équilibre économique et la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Bilan simplifié repris à titre indicatif, seul le bilan validé par l'expert comptable fait foi.

CHARGES	
Produits pharmaceutiques	1 329 €
Alimentation	12 052 €
Matériels et fournitures pédagogiques	2 194 €
Couches	1 478 €
Electricité EDF	2 599 €
Fioul	249 €
Fournitures entretien - petits équipements	2 259 €
Fournitures administratives	408 €
Sous-total	22 568 €
Sortie extérieur et activités payantes	387 €
ACEPP - Référent Santé	990 €
ACEPP - Sous traitance gestion/paie	5 056 €
Loyer + Charges	18 456 €
Travaux d'entretien et de réparations	719 €
Maintenance	959 €
Prestation ménage	9 736 €
Assurances	614 €
Sous-total	36 917 €
Personnel intérimaire	8 787 €
Honoraires comptable	4 296 €
Transports sur achats	397 €
Télécom	480 €
Frais postaux et de télécommunication	0 €
Frais bancaires	655 €
Cotisations	525 €
Frais de formation personnel	5 383 €
Sous-total	20 523 €
Frais de personnel - coût global	172 103 €
Médecine du travail	860 €
Comités d'entreprise et établi	100 €
Sous-total	173 063 €
Charges diverses de gestion	4 €
Sous-total	4 €
Dotations sur amortissement	3 598 €
Sous-total	3 598 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	255 715 €
Pertes s/exercice ant	0 €
Sous-total	0 €
TOTAL DES CHARGES	255 715 €

PRODUITS	
PSU CAF	110 764 €
Participations parents	69 019 €
Bonus Territoire	14 250 €
Bonus attractivité	14 550 €
MSA	1 108 €
Sous-total	209 691 €
Subvention Conseil Départemental	13 500 €
Subvention Mairies	19 983 €
Subventions ASP (Contrats aidés)	10 638 €
Subventions journées pédagogiques	1 939 €
Sous-total	46 060 €
Cotisations Parents	1 050 €
Sous-total	1 050 €
Produit gestion courante	6 €
Sous-total	6 €
Remboursement Formation	0 €
Sous-total	0 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	256 807 €
Autres produits financiers	1 906 €
Sous-total	1 906 €
Profits /exercice antérieur	0 €
OP Investissement (sub caf)	1 825 €
Sous-total	1 825 €
TOTAL DES PRODUITS 2024	260 514 €
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	
	4 799 €